

**COMMUNE DE
CREUZIER-LE-VIEUX**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 2020**

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX, convoqué le 09 juin 2020, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la salle polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **Monsieur Bernard CORRE**, Maire.

Présents : M. Bernard CORRE (Maire), M^{me} BOUILLON, M. CORRE (Daniel), M^{me} Maria-Christine GOUBEL, M. QUAIRE, M^{me} JAYAT (Adjoints), M. CROUZIER, M^{me} GAILLE, M^{me} BRADEL, M. GODEFROY, M^{me} SOARES, M. FAYET, M^{me} ARNOUX, M. GOUGAT, M. BUCK, M. MARQUIS, M^{me} PORTEJOIE, M^{me} GONDAT, M. BERTIN, M^{me} FINAT, M. LEDET, M^{me} RICHE, M. MORIGNAT (Conseillers municipaux).

M. Hadrien FAYET a été élu secrétaire de séance.

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 26 mai 2020 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1) INDEMNITES DE FONCTION

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux élus, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal (articles L 2123-20 et suivants).

a) Du Maire :

La population de la commune étant de 3 405 habitants, le taux maximal de 51,60 % de l'indice brut terminal 1027 s'applique. Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif de ses fonctions de Maire à **35,00%**.

b) Des Adjoints :

Le Taux maximal de l'indemnité applicable est de 19,80% de l'indice 1027.

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions d'Adjoints à **12,50%**.

c) Des Conseillers Délégués :

Sur la proposition du Maire, le Conseil municipal décide de fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions à **9,00%**.

Ces conseillers seront au nombre de 6 : MM. CROUZIER, GODEFROY et FAYET, M^{mes} GAILLE, SOARES et BRADEL.

Ces indemnités, dont le montant total respecte l'enveloppe prévue par la loi, ont été votées à la majorité. Ont voté contre : Messieurs BERTIN, LEDET et MORIGNAT, M^{mes} FINAT et RICHE au motif que, selon eux, le nombre de conseillers délégués est trop élevé ce qui entraîne une augmentation des crédits alloués par rapport au précédent mandat. M. BERTIN tient à préciser qu'au début de son mandat il a perçu le même montant que son prédécesseur mais qu'à compter de décembre 2014, il a demandé l'accord au CM d'augmenter ses indemnités de 720€ par mois afin de pouvoir embaucher une personne dans son entreprise pour se dégager un maximum de temps pour gérer au mieux la Commune.

2/ CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES et EXTERIEURES

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres présents du Conseil ont constitué les commissions communales et extérieures, dont les membres ont été élus à l'unanimité : voir le tableau récapitulatif en annexe.

3/ Examen et vote du COMPTE de GESTION et du COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le compte de gestion établi par le Receveur à la clôture de l'exercice est conforme à nos écritures comptables. Ensuite, il expose les chiffres du compte administratif de l'année 2019, avant de laisser la présidence au doyen d'âge présent, Monsieur Gilbert CROUZIER, qui demande aux membres du conseil de passer au vote : celui-ci est voté à l'unanimité, compte administratif qui comporte les comptes suivants :

Investissement

Dépenses :	Prévus :	2 281 438,00
	Réalisé :	1 531 801,24
	Reste à réaliser :	523 747,00
Recettes :	Prévus :	2 281 438,00
	Réalisé :	1 108 224,53
	Reste à réaliser :	359 130,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévus :	3 245 927,00
	Réalisé :	2 277 888,49
Recettes :	Prévus :	3 245 927,00
	Réalisé :	3 325 357,84

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 423 576,71
Fonctionnement :	1 047 469,35
Résultat global :	623 892,64

4/ AFFECTATION des RESULTATS 2019

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 : EXCEDENT	1 047 469,35
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	588 193,71
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	459 275,44
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	423 576,71

5/ VOTE DES TAUX DES 2 TAXES LOCALES

Considérant que l'équilibre du budget primitif 2020 permet le maintien des taux des 2 taxes directes locales (la taxe d'habitation ayant été supprimée), le Maire propose le maintien des taux pour cette année tel qu'énoncé dans le tableau ci-dessous :

	TAXES 2019	TAXES 2020
Taxe d'habitation	6,78	
Taxe foncière (bâti)	7,45	7,45
Taxe foncière (non bâti)	30,79	30,79

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, le maintien des taux ci-dessus.

6/ URBANISME : acquisition de terrains

Dans le cadre de la création du centre-bourg, il est opportun de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section AH n°432 (225m²), n°27, n°340 et n°342 (88m²), figurant au compte des **Consorts GROLET**, et situées rue des Arloings à Creuzier-le-Vieux.

Le Maire propose l'acquisition de la parcelle AH n°432 au prix de 4 000€ ; des parcelles AH n°27, 340 et 342 au prix de 308€ (soit 3,50€ le m²) ; et d'établir un acte notarié en l'étude de Maître Jean-Marc CORRE de Cusset.

Approbation unanime des membres présents.

6/ VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX

Par courrier en date du 02 juin 2020, VICHY HABITAT sollicite l'avis du Conseil Municipal sur son projet de cession de 12 pavillons de la résidence Des Saules, situés impasse du Port Boutin. Le Maire propose de formuler un avis défavorable à l'aliénation de ces 12 biens immobiliers.

Dans le cas où certains locataires seraient désireux d'acheter leur logement, M. BERTIN propose de négocier et d'étudier au cas par cas.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité, la proposition ci-dessus. Ce sont abstenus : MM. BERTIN, LEDET et MORIGNAT, M^{mes} FINAT et RICHE.

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- M. CROUZIER informe les élus qu'un flyer sera distribué à la population par le SICTOM concernant la mise en place progressive des bacs jaunes.

- La communauté d'agglomération, Vichy Communauté, prévoit l'élection de son exécutif le 16 juillet prochain.

- Mme FINAT demande que les aires de jeux soient tous accessibles au public.

- M. BERTIN demande que l'opposition puisse avoir une page d'expression dans le bulletin municipal. Le Maire respectera la réglementation en vigueur à ce sujet. Il demande également à pouvoir assister aux réunions de chantier du centre-bourg : M. QUAIRE lui répond que les membres de la commission concernée décideront lors de sa prochaine réunion.

- Le Maire précise qu'un règlement intérieur du CM sera mis en place rapidement afin de définir ses règles de fonctionnement.

- Mme BOUILLON, représentante de la commune au sein de l'agglomération, demande à M. BERTIN de lui transmettre les données du PFF (pacte fiscal et financier) de Vichy Co.

- M. QUAIRE informe les élus que le pôle santé devrait être fonctionnel (en partie) mi-juillet et en octobre pour le pôle multiservices.

Séance levée à 20h00